

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DU ROCHER-PERCÉ**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MRC DU ROCHER-PERCÉ TENUE LE MERCREDI 16 MARS 2022, À 19 H 06, À LA SALLE DU CONSEIL DE LA MRC DU ROCHER-PERCÉ SITUÉE AU 129, BOULEVARD RENÉ-LÉVESQUE OUEST, À CHANDLER, SOUS LA PRÉSIDENTENCE DE MONSIEUR SAMUEL PARISÉ, PRÉFET, ET À LAQUELLE SONT PRÉSENTS :**

---

M.	Roberto Blondin, maire	Mun. de Ste-Thérèse-de-Gaspé
M.	Gino Cyr, maire	Ville de Grande-Rivière
M.	Bruno-Pierre Godbout, maire substitut	Ville de Chandler
M.	Henri Grenier, maire	Mun. de Port-Daniel-Gascons

**EST ÉGALEMENT PRÉSENTE**

M<sup>me</sup> Christine Roussy, directrice générale / greffière-trésorière & aménagiste

**EST ABSENTE**

M<sup>me</sup> Cathy Poirier, mairesse Ville de Percé

---

**OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM**

Après vérification du quorum, la séance est ouverte à 19 h 06, par monsieur Samuel Parisé, préfet. Madame Christine Roussy, directrice générale / greffière-trésorière, agit à titre de secrétaire d'assemblée.

**22-03-024-O**

**LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**CONSIDÉRANT** que le préfet, monsieur Samuel Parisé, procède à la lecture de l'ordre du jour;

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de monsieur Roberto Blondin, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que le conseil de la MRC adopte, par la présente, l'ordre du jour.

**22-03-025-O**

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 9 FÉVRIER 2022**

Sur proposition de monsieur Henri Grenier, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que le conseil de la MRC adopte, par la présente, le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 9 février 2022.

**22-03-026-O**

**DÉPÔT ET APPROBATION DE LA LISTE DES CHÈQUES ET DES PRÉLÈVEMENTS POUR LA PÉRIODE DU 10 FÉVRIER AU 10 MARS 2022**

Sur proposition de monsieur Gino Cyr, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que, pour la période du 10 février au 10 mars 2022, la liste des chèques pour le compte 11653, portant les numéros 16660 à 16715 au montant de 787 255,74 \$, et la liste des prélèvements, portant les numéros 3228 à 3243 au montant de 51 848,42 \$, le tout pour un grand total de 839 104,16 \$, soient approuvées et entérinées par les membres du conseil.

Ces montants incluent les dépenses réalisées par la directrice générale et greffière-trésorière, via sa délégation de pouvoir.

***CERTIFICAT DE DISPONIBILITE DE CRÉDIT***

Je, Christine Hautcoeur, responsable administrative, certifie par la présente et que les crédits étaient disponibles aux postes budgétaires pour réaliser les dépenses ci-avant.

**22-03-027-O**

**DÉPÔT ET APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER AU 10 MARS 2022**

Sur proposition de monsieur Gino Cyr, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que les membres du conseil de la MRC du Rocher-Percé approuvent la liste des comptes à payer au compte 11653, déposée en date du 10 mars 2022, au montant de 551 098,81 \$, et autorisent le paiement des factures.

***CERTIFICAT DE DISPONIBILITE DE CRÉDIT***

Je, Christine Hautcoeur, responsable administrative, certifie par la présente qu'il y a des crédits disponibles aux postes budgétaires pour réaliser les dépenses ci-avant.

**22-03-028-O**

**OCTROI DE CONTRAT – TRAVAUX À L'ÉDIFICE ADMINISTRATIF DE LA MRC**

**CONSIDÉRANT** que la MRC a procédé à un appel d'offres sur invitation pour des travaux à l'édifice administratif de la MRC;

**CONSIDÉRANT** que trois entreprises ont déposé leur soumission dans les délais requis et qu'elles sont conformes;

**CONSIDÉRANT** les résultats :

<b>Entreprises</b>	<b>Coûts taxes incluses</b>
MFT et Fils inc.	103 009,26 \$
N&R Duguay Construction inc.	106 997,24 \$
Construction du Rocher et fils inc.	86 776,22 \$

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de monsieur Bruno-Pierre Godbout, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que le conseil de la MRC du Rocher-Percé octroie le contrat à la plus basse soumission conforme, soit, Construction du Rocher et fils inc., au montant de 86 776,22 \$ taxes incluses.

**22-03-029-O**

**AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 338-2022 – CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS DE LA MRC DU ROCHER-PERCÉ**

Monsieur Henri Grenier, maire de Port-Daniel–Gascons, par la présente :

- donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, du conseil de la MRC du Rocher-Percé, le règlement numéro 338-2022 – Code d'éthique et de déontologie des employés de la MRC du Rocher-Percé.
- dépose le projet de règlement numéro 338-2022 – Code d'éthique et de déontologie des employés de la MRC du Rocher-Percé.

Le texte de ce projet de règlement a été remis à chacun des membres du conseil et le projet de règlement est mis à la disposition du public notamment sur le site web de la MRC.

**22-03-030-O**

**APPROBATION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT 2022-01 DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE L'ÉNERGIE GASPÉSIE-ÎLES-DE-LA-MADELEINE DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE N'EXCÉDANT PAS 4 800 000 \$ ET UN EMPRUNT DU MÊME MONTANT POUR LE DÉVELOPPEMENT, LA CONSTRUCTION, L'EXPLOITATION ET LA MISE EN PLACE D'INSTRUMENTS FINANCIERS POUR LE PROJET DUNE-DU-NORD 2 SITUÉ AUX ÎLES-DE-LA-MADELEINE**

**CONSIDÉRANT** que la MRC du Rocher-Percé est membre de la Régie intermunicipale de l'énergie Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine;

**CONSIDÉRANT** que le 22 février 2022, après avis de motion dûment donné le 16 septembre 2021, la Régie intermunicipale de l'énergie Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine a résolu d'adopter un règlement d'emprunt décrétant une dépense et un emprunt au montant de 4 800 000 \$;

**CONSIDÉRANT** la MRC du Rocher-Percé a reçu copie de ce règlement d'emprunt portant le # 2022-01 dans les 15 jours de son adoption;

**CONSIDÉRANT** qu'il s'agit aujourd'hui de la première séance ordinaire de la MRC depuis la réception du règlement d'emprunt # 2022-01;

**CONSIDÉRANT** que la MRC du Rocher-Percé conformément à l'article 607 du *Code municipal* doit approuver le règlement d'emprunt # 2022-01 de la Régie intermunicipale de l'énergie Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine;

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de monsieur Roberto Blondin, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que le conseil de la MRC du Rocher-Percé, approuve le règlement d'emprunt # 2022-01 de la Régie intermunicipale de l'énergie Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine.

**22-03-031-O**

**VENTE DES IMMEUBLES POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DE TAXES DÉTERMINATION DU LIEU**

**CONSIDÉRANT** que l'article 1026 du Code municipal du Québec stipule que le conseil de la MRC doit déterminer le lieu de la vente des immeubles à défaut de paiement de taxes;

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de monsieur Henri Grenier, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que le conseil de la MRC du Rocher-Percé désigne la salle du conseil de la MRC du Rocher-Percé située au 129, boul. René-Lévesque Ouest à Chandler comme lieu de la vente des immeubles à défaut de paiement de taxes.

**22-03-032-O**

**AUTORISATION POUR DÉPOSER UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU VOLET 4 – SOUTIEN À LA COOPÉRATION INTERMUNICIPALE DU FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ**

**CONSIDÉRANT** que la MRC a pris connaissance du *Guide à l'intention des organismes* concernant le volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

**CONSIDÉRANT** que l'ensemble des municipalités de la MRC du Rocher-Percé désirent qu'un projet de mise en place d'un service de soutien informatique soit déposé dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de monsieur Gino Cyr, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** résolu que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

- Que la MRC s'engage à participer au projet de mise en place d'un service de soutien informatique et à assumer une partie des coûts;
- Que la MRC accepte d'agir à titre d'organisme responsable du projet;
- Que la MRC autorise le dépôt du projet de mise en place d'un service de soutien informatique dans le cadre de volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;
- Que le préfet et la direction générale soient autorisés à signer tout document relatif à cette demande d'aide financière.

### **FORMATION SUR L'ÉTHIQUE ET LA DÉONTOLOGIE EN MATIÈRE MUNICIPALE**

Conformément à l'article 15 de *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*, monsieur Samuel Parisé, préfet, a participé à la formation « Le comportement éthique » le 8 mars 2022.

#### **22-03-033-O**

### **AVIS DE CONFORMITÉ : RÈGLEMENT NUMÉRO 585-2022 SUR LES PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE (PPCMOI) DE LA VILLE DE PERCÉ**

**CONSIDÉRANT** que la Ville de Percé a adopté, à la séance ordinaire du conseil municipal, tenue le 1<sup>er</sup> mars 2022, le règlement numéro 585-2022 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI);

**CONSIDÉRANT** que le règlement numéro 585-2022 ne contrevient à aucun objectif du schéma d'aménagement et de développement révisé ni aux dispositions du document complémentaire;

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de monsieur Bruno-Pierre Godbout, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que le conseil de la MRC du Rocher-Percé déclare, par la présente, conforme à son schéma d'aménagement et de développement révisé, le règlement numéro 585-2022 de la Ville de Percé.

#### **22-03-034-O**

### **AUTORISATION DE DÉPOSER UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU PROGRAMME SOUTIEN AUX PRIORITÉS AGRICOLES ET AGROALIMENTAIRES DE LA GASPÉSIE (SPAAG)**

**CONSIDÉRANT** que le programme de Soutien aux Priorités agricoles et agroalimentaires de la Gaspésie (SPAAG) découle d'une entente sectorielle entre le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, les cinq MRC de la Gaspésie, la Fédération de l'UPA de la Gaspésie–Les Îles et Gaspésie Gourmande;

**CONSIDÉRANT** que le comité de suivi du Plan de développement du territoire agricole (PDTA) de la MRC du Rocher-Percé a priorisé la promotion de l'agriculture et de l'engagement des propriétaires de terre comme action à mettre en œuvre avec le soutien du programme SPAAG;

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de monsieur Roberto Blondin, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que le conseil de la MRC du Rocher-Percé autorise le dépôt du projet « Promotion de l'agriculture » dans le cadre du programme SPAAG.

**22-03-035-0**

**AUTORISATION DE PAIEMENT – TRAVAUX AUX ÉCOCENTRES**

**CONSIDÉRANT** la demande de paiement n° 4 déposée par l'entrepreneur Construction LFG inc. pour le paiement de la retenue temporaire associée à la construction du mur de soutènement à l'écocentre de Percé;

**CONSIDÉRANT** que cette demande de paiement prend en compte une retenue permanente pour les déficiences associées à la construction du mur de soutènement à l'écocentre de Percé (10 % de 110 385,12 \$), d'une garantie de 3 ans de Bélanger paysagiste et d'une lettre d'attestation du concepteur du mur pour sa conformité structurale;

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de monsieur Gino Cyr, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que le conseil de la MRC autorise le paiement à Construction LFG inc. au montant de 24 663,42 \$ plus taxes pour la réalisation des travaux aux écocentres.

**22-03-036-0**

**DEMANDE D'AUTORISATION AUPRÈS DU MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION (MAMH) POUR POURSUIVRE UN CONTRAT EN COURS D'EXÉCUTION POUR L'OPÉRATION DE L'ÉCOCENTRE DE PERCÉ**

**CONSIDÉRANT** que l'écocentre de Percé est un service offert aux citoyens qui peut difficilement être interrompu;

**CONSIDÉRANT** que la MRC du Rocher-Percé a reçu une seule soumission conforme lors de l'appel d'offres lancé en mars 2021, soit celle d'Excavations Nicolas et fils;

**CONSIDÉRANT** que jusqu'à présent le service offert par Excavations Nicolas répond entièrement aux attentes de la MRC;

**CONSIDÉRANT** que le coût du contrat accordé, soit 337 695,20 \$, taxes incluses, pour une période de 5 ans répond aux limites budgétaires de la MRC;

**CONSIDÉRANT** que la MRC n'a pas la capacité administrative de reprendre le contrat;

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de monsieur Henri Grenier, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que le conseil de la MRC du Rocher-Percé demande l'autorisation de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), madame Andrée Laforest, afin de poursuivre l'exécution du contrat de l'opération de l'écocentre de Percé avec Excavations Nicolas et fils, entreprise récemment inscrite au Registre des entreprises non-admissibles aux contrats publics (RENA).

**22-03-037-O****ADOPTION DU RAPPORT D'ACTIVITÉS 2021 – FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ (FRR) – VOLET 4 – SOUTIEN À LA VITALISATION**

**CONSIDÉRANT** que l'article 4.16 de l'entente de Vitalisation du Fonds régions et ruralité Volet 4 stipule que la MRC doit adopter un rapport d'activité annuel et le transmettre à la Ministre;

**CONSIDÉRANT** que le rapport d'activités 2021 relativement au Fonds régions et ruralité Volet 4 – Soutien à la vitalisation a été présenté aux membres du conseil en séance de travail le 15 mars 2022;

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de monsieur Roberto Blondin, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que le conseil de la MRC du Rocher-Percé adopte, par la présente, le rapport d'activités 2021.

**22-03-038-O****FONDS D'AIDE AUX ORGANISMES (FAO)  
ADOPTION DE LA RECOMMANDATION DU COMITÉ D'INVESTISSEMENT SOCIOÉCONOMIQUE**

À la suite des recommandations du comité d'investissement socioéconomique, dans le cadre du Fonds d'aide aux organismes (FAO), sur proposition de monsieur Bruno-Pierre Godbout, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que le conseil de la MRC du Rocher-Percé autorise, les projets ci-dessous décrits:

DOSSIER	PROMOTEUR	PROJET	SUBVENTION	COÛT DE PROJET
FAO-2022-1	Courant Culturel Rocher-Percé	Entente de développement culturel 2022 de la MRC	36 000 \$	110 667 \$
FAO-2022-2	Municipalité de Port-Daniel-Gascons	Embellissement de la cour de l'École le Phare	20 000 \$	120 000 \$
FAO-2022-3	Municipalité de Port-Daniel-Gascons	Équipements pour le Centre plein air La Souche	6 000 \$	15 000 \$
<b>TOTAL</b>			<b>62 000 \$</b>	<b>245 667 \$</b>

L'acceptation de ces projets est conditionnelle à ce que les promoteurs respectent les règles ainsi que les modalités d'attribution du Fonds d'aide aux organismes et confirment la participation financière des partenaires ciblés.

**SOUTIEN À LA VITALISATION – ADOPTION DES RECOMMANDATIONS DU COMITÉ**

À la suite des recommandations du comité de vitalisation, dans le cadre du FRR Volet 4 Soutien à la vitalisation, sur proposition de monsieur Henri Grenier, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que le conseil de la MRC du Rocher-Percé autorise les projets ci-dessous décrits:

<b>DOSSIER</b>	<b>PROMOTEUR</b>	<b>PROJET</b>	<b>SUBVENTION</b>	<b>COÛT DE PROJET</b>
FAE-SV-2021-2022-02	Marie-Soleil Dea	Démarrage Marketing - communication	7 500 \$	26 700 \$
FAE-SV-2021-2022-03	Maxime Tardif Maude Hautcoeur	Acquisition Motel chalets à Percé	25 000 \$	305 000 \$
FAO-SV-2021-2022-4	Relance Fort Prével	Amélioration de l'offre d'hébergement	25 000 \$	152 780 \$
FAO-SV-2021-2022-5	École Sacré-Cœur de Newport	Embellissement de la cour d'école	25 000 \$	118 000 \$
FAO-SV-2021-2022-6	École secondaire du Littoral	Réaménagement de la cour d'école	20 000 \$	99 700 \$
FAO-SV-2021-2022-7	Base de plein air de Bellefeuille	Pré Méga Projet de mise à niveau	37 400 \$	106 000 \$
FAO-SV-2021-2022-8	Géoparc de Percé	Amélioration de l'offre d'hébergement	50 000 \$	1 226 000 \$
FAO-SV-2021-2022-9	Ville de Grande-Rivière	Aménagement d'une piste d'athlétisme	25 000 \$	666 533 \$
<b>TOTAL</b>			<b>214 900 \$</b>	<b>2 700 713 \$</b>

L'acceptation des projets est conditionnelle à ce que les promoteurs respectent les règles ainsi que les modalités d'attribution du cadre de vitalisation et confirment la participation financière des partenaires ciblés.

**OCTROI DE MANDAT – SERVICES DE GESTION LANGELIER INC.**

**CONSIDÉRANT** que la MRC requiert des services techniques afin d'assurer le suivi des dossiers en cours;

**CONSIDÉRANT** que Services de gestion Langelier inc. assure le suivi des dossiers en cours depuis juillet 2020 à la satisfaction de la MRC;

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de monsieur Gino Cyr, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que le conseil de la MRC autorise l'octroi d'un nouveau mandat à Services de gestion Langelier inc. pour un total maximum de 400 heures, au taux horaire de 55 \$.

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT**

Je, Christine Hautcoeur, responsable administrative, certifie par la présente qu'il y a des crédits disponibles au poste budgétaire 02 13000 412 – Honoraires professionnels.

**22-03-041-O**

**FONDS ÉOLIEN – APPUI ET CONTRIBUTION LES HABITATIONS PORT-DANIEL–GASCONS**

**CONSIDÉRANT** le projet de construction d'une résidence pour personnes âgées de 24 unités à Port-Daniel–Gascons;

**CONSIDÉRANT** que la MRC s'est dotée d'un « Plan stratégique 2019-2023 » et d'un « Plan d'action global » ciblant à la fois des axes stratégiques et des actions de déploiement notamment, en favorisant la construction de nouvelles unités de logements;

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de monsieur Roberto Blondin, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que la MRC du Rocher-Percé octroie un montant 40 000 \$ provenant du Fonds éolien.

Le tout est conditionnel à ce que l'organisme respecte les règles ainsi que les modalités fixées au protocole par la MRC.

**22-03-042-O**

**MODIFICATION À LA COMPOSITION DU COMITÉ DE MISE EN ŒUVRE ET DE SUIVI MUNICIPALITÉ AMIE DES AÎNÉS (MADA) 2021-2023**

**CONSIDÉRANT** la tenue de l'élection générale municipale du 7 novembre 2021;

**CONSIDÉRANT** le départ de la représentante du Réseau de développement social (RDS);

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de monsieur Gino Cyr, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que le conseil de la MRC du Rocher-Percé nomme, par la présente :

- Monsieur Samuel Parisé, préfet de la MRC, en remplacement de madame Nadia Minassian
- Madame Marie-Charlotte Dugas, coordonnatrice par intérim du Réseau de développement social en remplacement de madame Isabelle Daudon

Le comité est donc formé de :

- M. Samuel Parisé, préfet et responsable du dossier des aînés·es de la MRC
- M<sup>me</sup> Linda Cyr, secrétaire du Club FADOQ l'Anneau d'Or de Cap-d'Espoir
- M<sup>me</sup> Marie-Charlotte Dugas, coordonnatrice par intérim du Réseau de développement social
- M<sup>me</sup> Louise Meunier, coordonnatrice culturelle et responsable MADA à la Ville de Chandler
- M. Jean Saint-Pierre, directeur du programme Soutien à l'autonomie des personnes âgées, CISSS de la Gaspésie
- M<sup>me</sup> Sally Walker, coordonnatrice de projets et activités au *Committee for Anglophone Social Action (CASA)*
- M. Francis Dumont, responsable du développement social/culturel de la MRC



**22-03-043-O**

**AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'ENTENTE DANS LE CADRE DU PROGRAMME NOUVEAUX HORIZONS POUR LES ÂÎNÉS – PROJET PETITS SALONS MADA**

**CONSIDÉRANT** que la MRC du Rocher-Percé a obtenu une aide financière de 25 000 \$ dans le cadre du programme Nouveaux horizons pour le projet intitulé « Les cinq petits salons MADA »;

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de monsieur Bruno-Pierre Godbout, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que le conseil de la MRC du Rocher-Percé autorise la directrice générale et greffière-trésorière, madame Christine Roussy, à signer tout document relatif à ladite entente.

**22-03-044-O**

**AUTORISATION DE PAIEMENT DES TRAVAUX RÉALISÉS – PROGRAMME D'AMÉNAGEMENT DURABLE DES FORÊTS (PADF) SAISON 2021-2022**

Sur proposition de monsieur Roberto Blondin, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que le conseil de la MRC du Rocher-Percé accepte la répartition des frais selon les objectifs 4.2 et 4.4 du programme et autorise le paiement des travaux réalisés dans le cadre du programme d'aménagement durable des forêts (PADF) pour la saison 2021-2022, au montant de 36 184,49 \$.

**22-03-045-O**

**AUTORISATION POUR PROCÉDER À UN APPEL D'OFFRES SUR INVITATION POUR SERVICES PROFESSIONNELS RELATIVEMENT À L'ÉLABORATION D'UN PLAN DE SÉCURITÉ ROUTIÈRE**

**CONSIDÉRANT** la confirmation d'une aide financière du ministère des Transports (MTQ) pour l'élaboration d'un plan de sécurité routière;

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de monsieur Henri Grenier, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que le conseil de la MRC du Rocher-Percé autorise la directrice générale et greffière-trésorière de la MRC, madame Christine Roussy, à procéder à un appel d'offres sur invitation pour services professionnels relativement à l'élaboration d'un plan de sécurité routière.

**22-03-046-O**

**AÉROPORT – FOURNITURE DE PIÈCES POUR LE SOUFFLEUR – PIÈCES JA LARUE**

**CONSIDÉRANT** la nécessité de procéder à l'achat de pièces pour la maintenance du nouveau souffleur à neige et l'importance de tenir un inventaire;

**CONSIDÉRANT** la soumission reçue;

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de monsieur Bruno-Pierre Godbout, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que la MRC du Rocher-Percé procède à l'achat des pièces nécessaires chez JA Larue pour un montant de 3 596,04 \$, taxes et transport en sus.

**22-03-047-O**

**AÉROPORT – FOURNITURE DE PIÈCES POUR LE BALISAGE LUMINEUX – PIÈCES RPF ÉLECTRIQUE**

**CONSIDÉRANT** la nécessité de procéder à l'achat de pièces pour la maintenance du balisage lumineux et l'importance de tenir un inventaire;

**CONSIDÉRANT** la soumission reçue;

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de monsieur Henri Grenier, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que le conseil de la MRC du Rocher-Percé procède à l'achat des pièces nécessaires chez l'entreprise RPF Ltée, pour un montant de 7 119,40 \$ taxes et transport en sus.

**22-03-048-O**

**AÉROPORT – LIBÉRATION PARTIELLE DE RETENUE – LFG  
CONSTRUCTION – PAIEMENT**

**CONSIDÉRANT** les travaux effectués à l'aéroport du Rocher-Percé par LFG Construction pour le projet cité ci-dessus;

**CONSIDÉRANT** l'entente entre la MRC et LFG Construction pour la libération partielle de la retenue pour le projet cité ci-dessus;

**CONSIDÉRANT** qu'une retenue de 105 559,18 \$ est maintenue pour les derniers travaux correctifs qui seront apportés durant la période printemps-été 2022;

**CONSIDÉRANT** la demande de paiement no. 7 émis par Tetra Tech Qi;

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de monsieur Gino Cyr, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que le conseil de la MRC du Rocher-Percé procède à la libération partielle de la retenue, soit une somme de 397 246,53 \$, taxes incluses.

**22-03-049-O**

**AUTORISATION POUR DÉPOSER UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE  
AUPRÈS DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS POUR L'ÉLABORATION D'UN  
PLAN D'INTERVENTION**

**CONSIDÉRANT** que le plan d'intervention en infrastructures routières locales fût réalisé en 2016;

**CONSIDÉRANT** que le conseil de la MRC a pris connaissance des modalités d'application du volet Plan d'intervention du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

**CONSIDÉRANT** que le conseil de la MRC du Rocher-Percé désire présenter une demande d'aide financière au ministère des Transports pour l'élaboration d'un plan d'intervention;

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de monsieur Bruno-Pierre Godbout, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que le conseil de la MRC du Rocher-Percé :

- Autorise la présentation d'une demande d'aide financière;
- Confirme son engagement à élaborer un plan d'intervention selon les modalités d'application en vigueur, reconnaissant que, en cas de non-respect de celle-ci, l'aide financière sera résiliée;
- Autorise madame Christine Roussy, directrice générale et greffière-trésorière, à signer tout document ou entente à cet effet avec le ministre des Transports.

**22-03-050-O**

**AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 340-  
2022 DÉCRÉTANT LES COÛTS DE CERTAINS SERVICES ET FRAIS À  
L'AÉROPORT DU ROCHER-PERCÉ ET ABROGEANT LE RÈGLEMENT  
NUMÉRO 331-2021**

Monsieur Roberto Blondin, maire de Ste-Thérèse-de-Gaspé, par la présente :

- Donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro 340-2022 décrétant les coûts de certains services et frais à l'aéroport du Rocher-Percé et abrogeant le règlement numéro 331-2021;
- Dépose le règlement numéro 340-2022 intitulé « Coûts de certains services et frais à l'aéroport du Rocher-Percé et abrogeant le règlement numéro 331-2021 »

Le texte de ce projet de règlement a été remis à chacun des membres du conseil et le projet de règlement est mis à la disposition du public notamment sur le site web de la MRC.

## **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Le préfet répond à 2 questions.

**22-03-051-O**

## **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Sur proposition de monsieur Roberto Blondin, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** par les membres présents que la séance soit et est levée à 19 h 43.

---

Samuel Parisé  
Préfet

---

Christine Roussy  
Directrice générale & Greffière-trésorière